

1859

1^{ère} série

CONSEIL

Rapports et dossiers

Pétitions + requêtes?



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Montreal 12 Septembre 1857

A Son Honneur le Maire
Aux Echevins & Citoyens de la
Cité de Montreal

Monsieur le Maire & Messieurs

En réponse à l'information que
m'a été demandée de la part de votre
Conseil par l'entremise de Joffier de la
Cité relativement à une proposition qui
est maintenant sous la considération de
votre Conseil tendant à autoriser le
Prisonnier de la Cité à faire les déclarations
Oguses devant les différentes Cours de Justice dans
les causes dans lesquelles la coopération est
assignée à Comparant comme Jurs-Saisie.
J'ai l'honneur d'informer votre
Conseil:

Qu'il n'y a aucune objection
légale ni pratique à ce que votre Conseil
délègue au Trésorier de la Cité ce
pouvoir dont il est revêtu et dont l'exercice
appartient plus particulièrement à Son
Honneur le Maire comme Président de
votre Conseil -

Je crois devoir informer le Conseil
que cette proposition a été faite à ma
Suggestion, vu que depuis plusieurs mois
Son Honneur le Maire m'a exprimé
qu'il avait objection à faire ces déclarations
de

En Cour pour des raisons que je ne pense pas
avoir besoin de vous en expliquer attendu que
Son Honneur le Maire est en position de le
faire lui-même. S'il le désire.

Je dois ajouter qu'il est urgent pour
votre Conseil d'adopter la proposition de création
aussitôt que possible. Car il y a maintenant
plusieurs indications de ce genre auxquelles
la Corporation est en demeure de répondre.

Je'ai l'honneur d'être

Monsieur le Maire, très humble
votre serviteur

J. Tappin

Avocat de la Corporation
de Montréal.

12 seph. 1857

M^r Papius's letter

Afin que le Trésorier de
la Ville puisse représen-
ter la corporation
devant les tribunaux, les
quels elle est intéressée en
qualité de tiers saisi.

Bank of Montreal

Montreal 12 September 1859

I hereby certify that E. Desmets, Esq,
City Treasurer, has this day deposited in this Institution
the sum of Twenty thousand Dollars, to the credit of
the Corporation's Sinking Fund account, in conformity
with the 6th section of the Act 16 vic. Chap. 26.

E. King Manager

City Hall,

Montreal, 12th September 1859

"I the undersigned, Treasurer of the City of Montreal, do hereby Certify, that I have faithfully fulfilled the obligations imposed upon me by the 6th section of the Act 16 Vic, Cap. 26, intituled "An Act to authorize the City of Montreal to raise a Loan to Consolidate their debt;" and that, in conformity with the provisions thereof, I have this year taken out of the annual Revenues and funds of the Corporation of the said City of Montreal (from whatever source arising,) and before the payment of any appropriations whatsoever of the said Revenues or funds, the Sum of Twenty thousand Dollars, Currency, which said Sum is equal to two per cent on the outstanding Consolidated debt of the City, Secured otherwise than by bonds for terminable annuities, which said Sum of Money I have and do still keep apart from all other monies, to be invested and applied under the orders of the City Council, solely and exclusively, as a Sinking fund, towards the extinction of that portion of the said Consolidated debt Secured otherwise than by bonds for terminable annuities. In testimony whereof I have hereunto signed, and this Certificate hath been Countersigned by the Mayor of the said City of Montreal in the City Hall of the said City, ^{the} Twelfth day of September 1859.

Chs. J. Rodier.

Mayor

E. Demers
City Treasurer

12 seph. 1857

City Treasurer's

certificate

Sinking fund